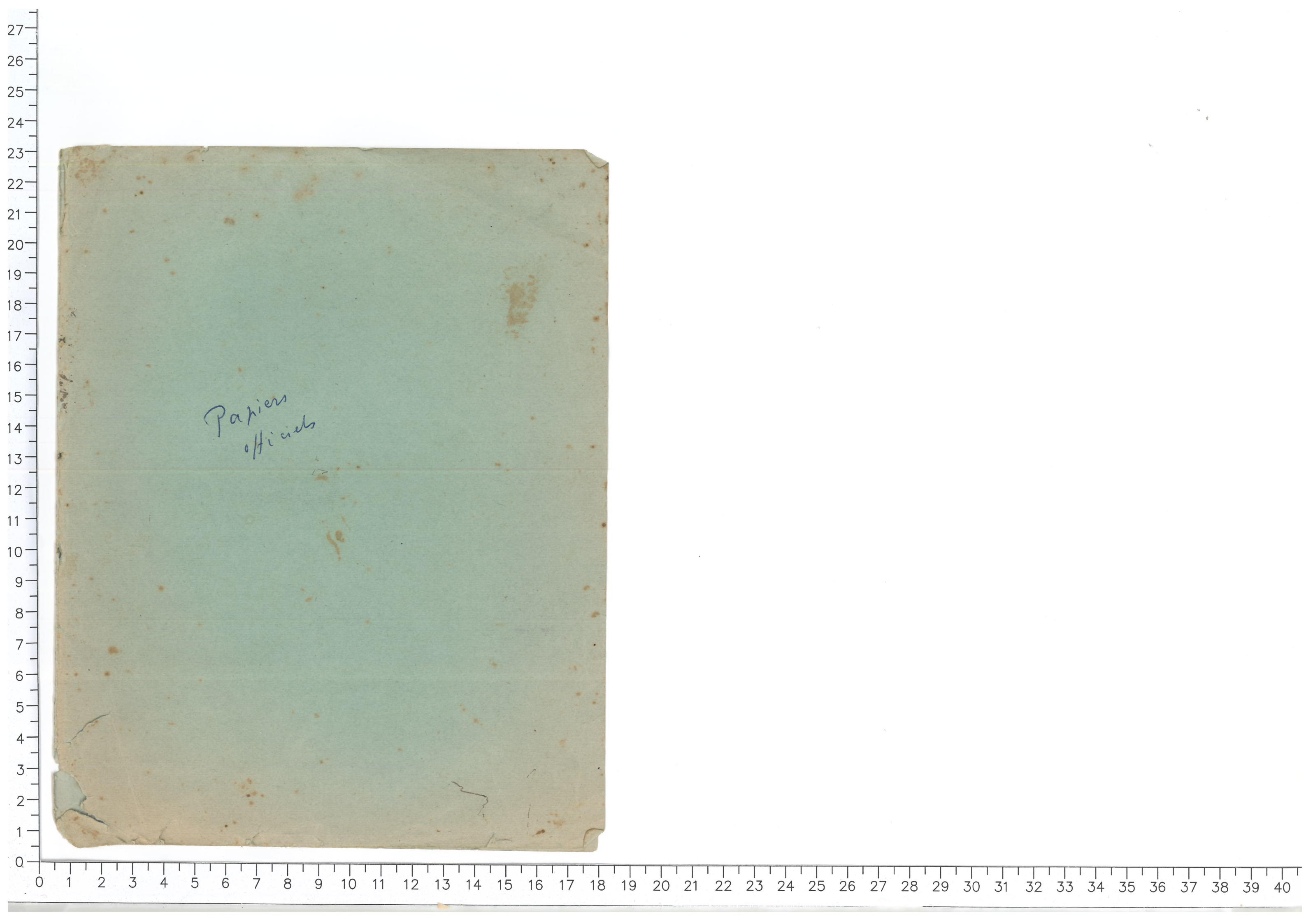


Erref. kodea: LAF-203-027

Izenburua: Agiri ofizialak

Papiers
officiels



AGIRI 21814AK

- Piarres La Pittou jaunotza (3)
- Joseph La Pittou heriotza
- Jean Laborde eta Anais Ollaguerren ezkonta

Extrait du Registre des Naissances
de la commune de Sankorosa, pour l'année 1901

Le un mil neuf cent un, le vingt un mai,
à cinq heures de relevé, par devant nous,
Maire, Officier de l'Etat civil de la commune
de Sankorosa, Canton d'Espelitte, Département
des Basses-Pyrénées, est comparu Esfélite,
Joseph, brigadier des douanes, âgé de trente deux
ans, demeurant sans la maison Sallaberria,
de ce lieu, lequel nous a présenté un enfant
du sexe masculin, né aujourd'hui, à deux
heures de l'après-midi, sans la助産婦 maison,
de lui déclarant et de Viola, Marie, ménagère,
âgée de trente ans, son épouse et auquel il a
déclaré vouloir donner le prénom de Pierre,
les dites déclaration et présentation faites en
présence de Pé, Francis, Ismaïel, âgé de
vingt-sept ans et de Serganne, Jean-Baptiste,
propriétaire, âgé de quarante-deux ans, les deux
de cette commune, lesquels, ainsi que le comparant
ont signé avec nous le présent acte après que
lecture leur en a été faite.

Signés au registre: Esfélite, Pé, Serganne et Ismaïel
Pour extrait certifié conforme
Sankorosa, le deux vingt un mai neuf cent un mil
Pour le Maire Secrétaire

J. Sankorosa
J. Sankorosa



0003

N° 5

Esfélite

Pierre

Par moi-même Lacoste Pierre suppléant de
M. J. Labrial de, adjoint au maire de Sankorosa,
après en avoir été autorisé.
Espelitte, le 2 vingt un mai neuf cent un mil.





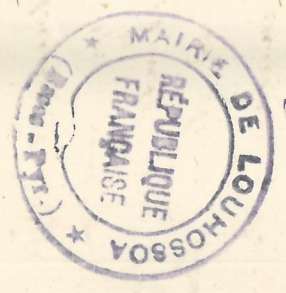
405
Egilette
Pierre



Extrait du Registre des Naissances
de la commune de Soukoroa, pour l'année 1901

Il en est né un seul, le vingt-un mai, à cinq heures de relevée, par devant nous, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Soukoroa, canton d'Egilette, département des Basses-Pyrenées, est venu au monde, sous le nom de Pierre, à deux heures de l'après-midi, dans la susdite maison, se lui déclarant et se déclarant, Marie, ménagère, âgée de trente ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre, en date de déclaration et présentation faites en présence de M. de Ségamne, Jean-Baptiste, âgé de vingt-sept ans et de Suzanne, Jean-Baptiste, âgé de quarante-deux ans, les deux de cette commune, lesquels, ainsi que le comparant ont signé avec nous le présent acte après lecture leur en a été faite.

Suivent les signatures _____
Pour extrait certifié conforme
Soukoroa, le six Mars mil neuf cent vingt-cinq
de Marie,



Signature

M. de Ségamne, Maire de Soukoroa, canton d'Egilette, département des Basses-Pyrenées, a comparé et a déclaré que le susdit acte a été fait par lui-même, en présence de M. de Ségamne, Jean-Baptiste, âgé de vingt-sept ans et de Suzanne, Jean-Baptiste, âgé de quarante-deux ans, les deux de cette commune, lesquels, ainsi que le comparant ont signé avec nous le présent acte après lecture leur en a été faite.



400 Feioy

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

ANNEE 1909

ACTE N° 13

Commune : URRUGNE Département : BASSES-PYRÉNÉES

Le : vingt-huit février mil neuf cent neuf

huit heure s du soir est décédé ⁽¹⁾ : à URRUGNE

Joseph LAFITTE né à SAINT ETIENNE DE BAIGORRY, âgé de quarante ans,
receveur des Douanes

domicilié à : URRUGNE Caserne des Douanes

fil s de⁽³⁾ : feus LAFITTE Henri Pascal

et ITHURRALDE Catherine.

Veuf de VIELA Marie.

URRUGNE

Pour extrait conforme

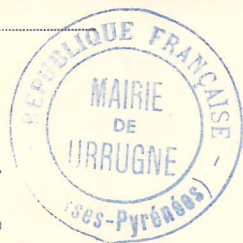
Le quinze juillet

mil neuf cent soixante-quatre

Signature :



- (1) Indication précise du lieu de décès (rue, numéro). Prénoms et Nom.
(2) Date et lieu de naissance ou âge, et profession.
(3) Prénoms, Nom et profession des père et mère.
(4) Célibataire, Marié à..., Veuf de..., Divorcé de...
(5) Timbre de dimension et timbre de droit d'expédition ou Indication du motif pour lequel l'extrait est délivré sur papier libre.



Extrait du Registre des Naissances
de la commune de Louhossoa, pour l'année 1901

N^o 5

Lafitte
Pierre

L'an mil neuf cent un, le vingt-un Mai, à cinq heures de relevée, par devant nous, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Louhossoa, canton d'Espelette, Département des Basses-Pyrénées, est comparu Lafitte, Joseph, brigadier des Douanes, âgé de trente-deux ans, demeurant dans la maison Sallaberria, de ce lieu, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, dans la susdite maison, de lui déclarant et de Vielha, Marie, ménagère, âgée de trente ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pée, François, Douanier, âgé de vingt-sept ans et de Suzanne, Jean-Baptiste, propriétaire, âgé de quarante-deux ans, les deux de cette commune, lesquels, ainsi que le comparant, ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme
Délivré sur papier libre à titre de renseignement
Louhossoa, le 15 Octobre 1924

Le Maire,

Pro Alf



DÉPARTEMENT

des Basses-Pyrénées

CERTIFICAT DE MARIAGE

POUR LA

ARRONDISSEMENT

de BAYONNE

CÉLÉBRATION DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES

MAIRIE

d'USTARITZ

Nous *Maurice Souberbielle*, Maire de la commune d'USTARITZ, canton

ÉTAT-CIVIL

du dit arrondissement de BAYONNE

N° 2 de l'acte

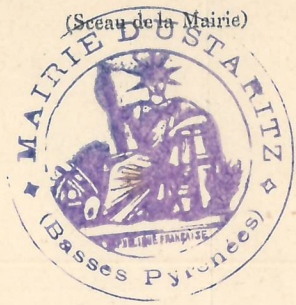
département des Basses-Pyrénées, certifions que

Jean Laborde, âgé de 27 ans, profession de cultivateur, domicilié à USTARITZ

et *Anaïs Olhagaray*, âgée de 20 ans, profession de ménagère, domiciliée à USTARITZ

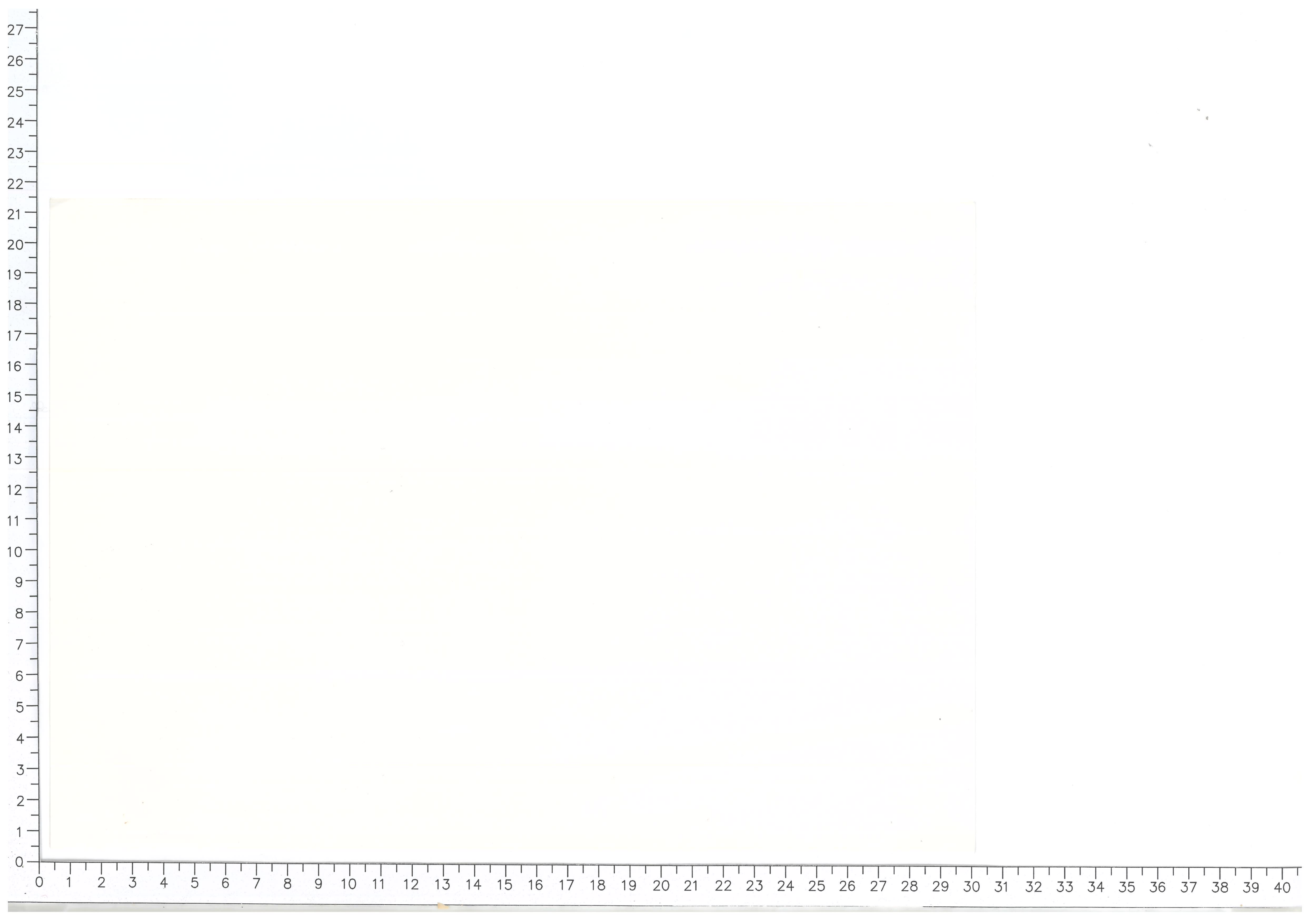
ont contracté mariage par devant nous, le dix-neuf février mil neuf cent *Arrente-cinq*

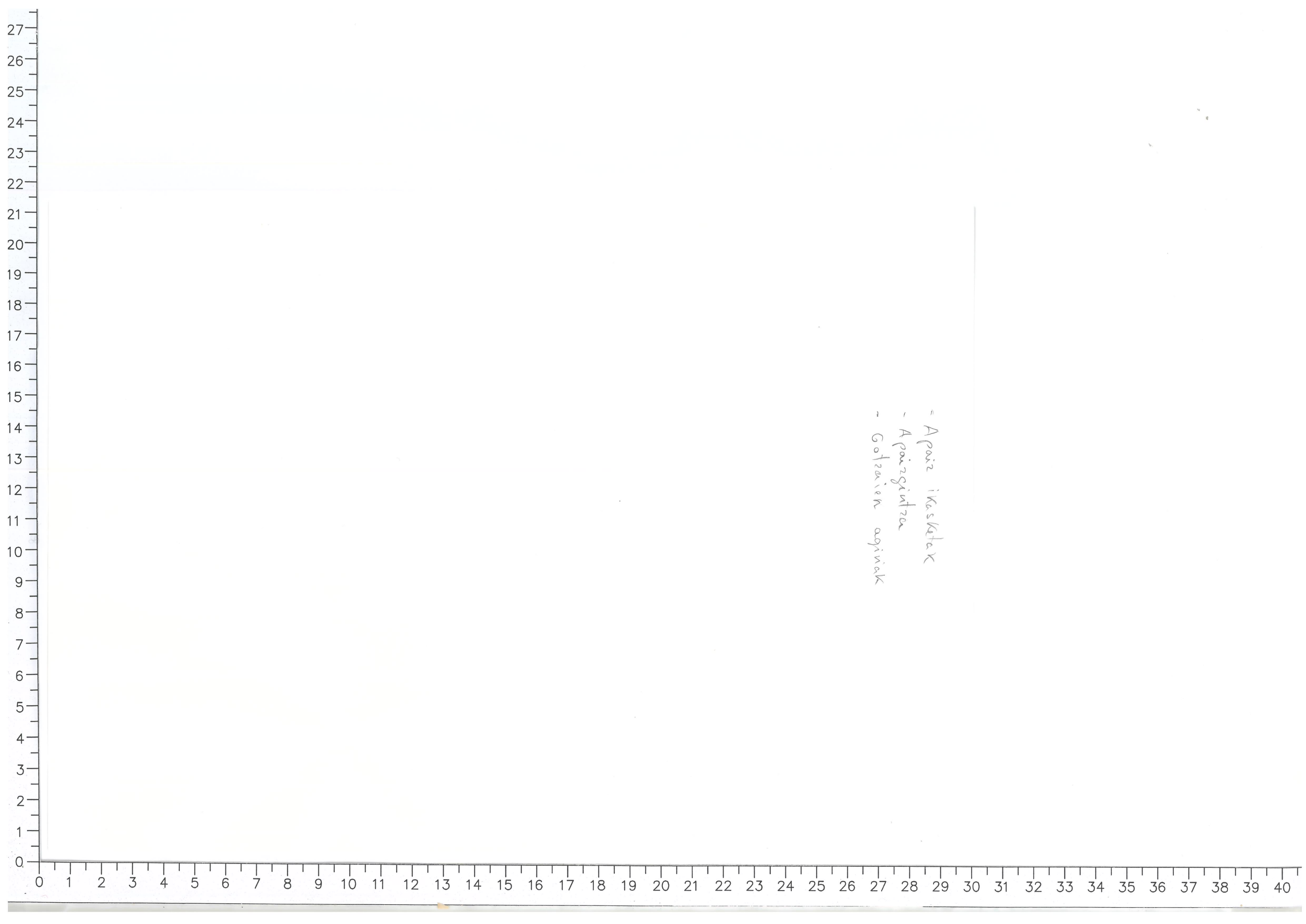
Fait à USTARITZ, le 19 février 1935



Le Maire,

[Signature]





- A pairz ikasketak
- A pairz gintza
- Gofraien agiriak

Dominus Petrus Henricus Franciscus-Xaveri Lafitte e loco Louhassa Cantaber
 filius legitimus et naturalis Joseph Lafitte et Mariæ Viela
 natus die XXI^{is} Maii 1901

RESPONDEBIT :

<p>Ad Primam Tonsuram de Philosophia De Deo Creante et Elevante De Sacramentis in genere Hermeneutica. Admissus P. C. Candau Nihil deest Baradat</p>	<p>Ad Ostiaratum de De Verbo Incarnato et Redemptore De penitentia. Epistola B. Pauli ad Romanos, ad Galatas, ad Hebræos De locis et temporibus sacris... De Cultu divino Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>	<p>Ad Lectoratum de De Vera Religione De Matrimonio. Pentateuchus. Epistola Pauli pastorales De personis in genere... De clericis in genere (Tit. I, II, III, V) Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>	<p>Ad Exorcistatum de De Ecclesia (I pars) De virtute iustitie et variis statuum obligationibus Synoptica Evangelia De laici Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>
<p>Ad Acolythatum de De Deo Uno Theologia moralis fundamentalis Evangelium secundum Joannem De beneficiis aliisque institutis ecclesiasticis non collegialibus. Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>	<p>Ad Subdiaconatum de Deo Trino Virtutibus theologicis Actibus apostolorum Sanctus Missæ; Sacramentalibus; consensu in genere et in specie; excommunicationibus lata sententia. Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>	<p>Ad Diaconatum de De fide De baptismo, extrema unctione, Confirmatione et Ordine. De sacramentis in genere. Liberi historici Veteris Testamenti atque prophete, presentium: Isaïas, jeremias, Osee, Amos, Jonas... Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>	<p>Ad Presbyteratum de gratia Eucharistia Epistola B. Pauli ad Cor. I^a ac II^a, ad Ephes., ad Philipp., ad Coloss., ad Thes. I^a ac II^a,... Admissus P. C. Nihil deest Baradat</p>

ADMISSUS pour les Séminaristes Soldats

Traités à présenter

ÉNUMÉRATION :

Traités présents

Admissus	Admissus	Admissus	Admissus	Admissus
----------	----------	----------	----------	----------

LITTERÆ
ORDINATIONIS



Franciscus-Xaverius-Maria-Julius Gieure

Miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia

Episcopus Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis

Universis præsentibus Litteras inspecturis salutem in Domino

Notum facimus quod, die datæ præsentium, occurrente

~~Missam in Pontificalibus et sacros generales Ordines celebrantes, in Ecclesia~~
Curia Episcopalis D. Petrum Lafitte
sufficientem et idoneum in examine repertum, ritè, et canonicè promovendum duximus
et, Deo concedente, promovimus ad *astiarium et Lecturatum*

Datum Baionæ, sub signo sigilloque nostris et Cancellarii Episcopatus Bajonensis
subscriptione, anno Domini millesimo noningentesimo vigesimo *tertio* die vero mensis
Junii 14^a



+ Fr. Maria
Ep. Gieure

DE MANDATO

Illustrissimi ac Reverendissimi

DD. Episcopi Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis,

Gallem

SOLVET : 1 FR.

LITTERÆ
ORDINATIONIS



Franciscus-Xaverius-Maria-Julius Gieure

Miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia

Episcopus Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis

Universis præsentibus Litterarum inspecturis salutem in Domino

Notum facimus quod, die datæ præsentium, ~~occurrente~~

~~Missam in Pontificalibus et sacros generales Ordines celebrantes, in Ecclesia~~
Curia Episcopalis D. Petrum Lafitte
sufficientem et idoneum in examine repertum, ritè, et canonicè promovendum duximus
et, Deo concedente, promovimus ad *Exorcistatum et Acolythatum*

Datum Baionæ, sub signo sigilloque nostris et Cancellarii Episcopatus Bajonensis
subscriptione, anno Domini millesimo noningentesimo vigesimo tertio die vero mensis
Junii 1812



+ L. Maria
Ep. Baion.
DE MANDATO

Illustrissimi ac Reverendissimi

DD. Episcopi Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis,

J. L. Meris

SOLVET : 1 FR.

LITTERÆ
ORDINATIONIS



Franciscus-Xaverius-Maria-Julius Gieure

Miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia

Episcopus Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis

Universis præsentis Litterarum inspecturis salutem in Domino

Notum facimus quod, die datæ præsentium, occurrente Dom. r^{tti} post Pent.

*Missam in Pontificalibus et sacros generales Ordines celebrantes, in Ecclesia
nostro Cathedrali D. Petrum Lafitte*
sufficientem et idoneum in examine repertum, ritè, et canonicè promovendum duximus
et, Deo concedente, promovimus ad *Ordinem Subdiaconatus*

*Datum Baionæ, sub signo sigilloque nostris et Cancellarii Episcopatus Bajonensis
subscriptione, anno Domini millesimo noningentesimo vigesimo tertio die vero mensis
juli decima quinta*

+ Fr. Maria
Ep. Arioq.

DE MANDATO

Illustrissimi ac Reverendissimi

DD. Episcopi Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis,



J. Saint-Hilaire

SOLVET : 2 FR.

LITTERÆ
ORDINATIONIS



Franciscus-Xaverius-Maria-Julius Gieure

Miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia

Episcopus Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis

Universis præsentibus Litteras inspecturis salutem in Domino

Notum facimus quod, die datæ præsentium, occurrente *Sabb. 14 Temp. Adv.*

Missam in Pontificalibus et sacros generales Ordines celebrantes, in Ecclesia
Seminarii Baionen. D. Petrum Lafitte
sufficientem et idoneum in examine repertum, ritè, et canonicè promovendum duximus
et, Deo concedente, promovimus ad *Diaconatum*

Datum Baionæ, sub signo sigilloque nostris et Cancellarij Episcopatus Bajonensis
subscriptione, anno Domini millesimo noningentesimo vigesimo *tertio* die vero mensis
Decembris XXII.



J. Maria
Ep. Baion.

DE MANDATO

Illustrissimi ac Reverendissimi

DD. Episcopi Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis,

J. Lallier

SOLVET : 2 FR.

PROT. N. 1864
24

BEATISSIME PATER,

Diar: Petrus Lafitte

e dioecesi *Bajouensi*, humiliter

postulat a Sanctitate Vestra dispensationem super defectu canonicae aetatis

interim missium ut ad sacrum
presbyteratus Ordinem legitime promoveri possit.

Sacra Congregatio de disciplina Sacramentorum, vigore facultatum a
SSmo D. N. *Nro Papa XI* sibi tributarum, attenta com-
mendatione Ordinarii *Bajouensis* suprascri-
ptis precibus, ob legitimas causas allatas, benigne annuens, committit eidem
Ordinario ut pro suo arbitrio et conscientia dispensationem largiatur iuxta
petita, dummodo orator s. Theologiae curriculum a pontificiis praescriptio-
nibus determinatum expleverit, servatis in reliquis de iure servandis.


Datum Romae ex aedibus eiusdem Sacrae Congregationis, die *11*

Aprilis 1924

+ *A. Capotosto G. Therman.*
Scut.

Executioni mandavimus

Bajonas, die 15 Aprilis, 1924

Lihane veg


J. Cellarini off.

SACRA CONGREGATIO
DE SACRAMENTIS

OFFICIUM I.

DE SACRA ORDINATIONE ALIISQUE SACRAMENTIS

Indultum dispensationis aetatis pro presbyteratu.

S. C. DE SACRAMENTIS

Taxa Lib. *quindecim*

Expensae Lib. *seto*

Agentia Lib. *seto*

Executio Lib. *seto*

444 Tarulli

LITTERÆ
ORDINATIONIS



Franciscus-Xaverius-Maria-Julius Gieure

Miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia

Episcopus Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis

Universis præsentibus Litteras inspecturis salutem in Domino

Notum facimus quod, die datæ præsentium, dilectum Nobis in Christo

D. *Petrum Lafitte*

sufficientem et idoneum in examine repertum, ritè et canonicè promovendum duximus

et, Deo concedente, promovimus ad *Ordinem Presbyteratus*

Datum Baionæ, sub signo sigilloque nostris et Cancellarii Episcopatus Bajonensis
subscriptione, anno Domini millesimo noningentesimo vigesimo *quarto*

die vero mensis *Julii XVII^o*

+ La-Maria
Ep. Baion.

DE MANDATO

Illustrissimi ac Reverendissimi

DD. Episcopi Bajonensis, Lascurrensis et Oloronensis,

J. Lambert

SOLVET : **3** FR.



ÉVÊCHÉ
DE
BAYONNE

BAYONNE, le 24 Août 1929

†
Chèques Postaux ;
BORDEAUX C C 4174
Secrétaire de l'Évêché
BAYONNE (B.-P.)

Cher monsieur l'abbé

J'vous autorise à confesser dans le diocèse, là où
les curés auront recours à votre obligeance pour ce
ministère.

Cette extension de pouvoirs durera tant que vous en
aurez besoin, c'est à dire jus qu'à ce que vous ayez passé
votre dernier examen; alors vous serez, sous ce rapport,
au même rang que les curés, aumôniers etc.

Notre très dévoué en M. S.
J. B. Marec
29

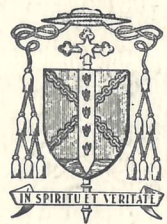
IMP. DU "COURRIER" - BAYONNE

L'Evêque d'Aire & de Dax
et leurs vassaux de pouvoir vous accorder
d'une manière définitive le pouvoir

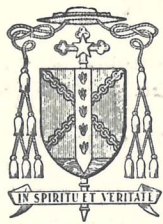
Dax

de confesser et de prêcher dans tout
son diocèse. Il espère que vous userez
beaucoup de ce pouvoir confiant en votre
zèle apostolique pour reculer le pasant
matérialisme. Je suis enchanté de saisir
cette occasion de vous redire toute mes
affection + pléniement iv. d'aise

DIOECESIS
BAJONENSIS



LITTERÆ
COMMENDATITIÆ



Paulus GOUYON

Miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia
EPISCOPUS BAJONENSIS, LASCURRENSIS ET OLORONENSIS

libentissime commendat Reverendum Dominum

Petrum Lafitte

*ut eidem benigne concedatur Missam celebrandi
licentia.*

CELEBRET

Datum Bajonæ, ad *unum annum*
die *12^o* mensis *Julii* 19 *60*

Paulus Gouyon

vic. gen.
DE MANDATO :

J. Prost
vic. tunc

ÉVÊCHÉ DE BAYONNE

le 27 juin 1961

†

Monsieur l'Abbé LAFITTE

Cher Monsieur l'Abbé,

L'incidence de ma fête est une occasion que je ne veux pas laisser passer pour exprimer à un certain nombre de prêtres la reconnaissance du diocèse.

En vous je veux récompenser le dévouement du professeur de séminaire du directeur de conscience très apprécié de nos séminaristes, le savant grammairien qui a tant fait pour le renouveau de la langue basque dont le progrès est en partie lié au maintien de la foi dans ce beau pays.

Inutile d'ajouter aussi que dans le cadre que j'ai tracé, j'apprécie également votre activité de journaliste catholique.

C'est donc une joie sincère pour moi que de vous transmettre ce titre de chanoine honoraire que vous avez si amplement mérité.

Veillez agréer, cher Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments très respectueusement dévoués in Xto.

+ Paul Gayz
Evêque de Bayonne



Je suis à vos pieds
adorable Majesté
divin Sauveur Jésus.
réellement présent au
Tabernacle, pour
m'offrir comme une
Sampe ardente

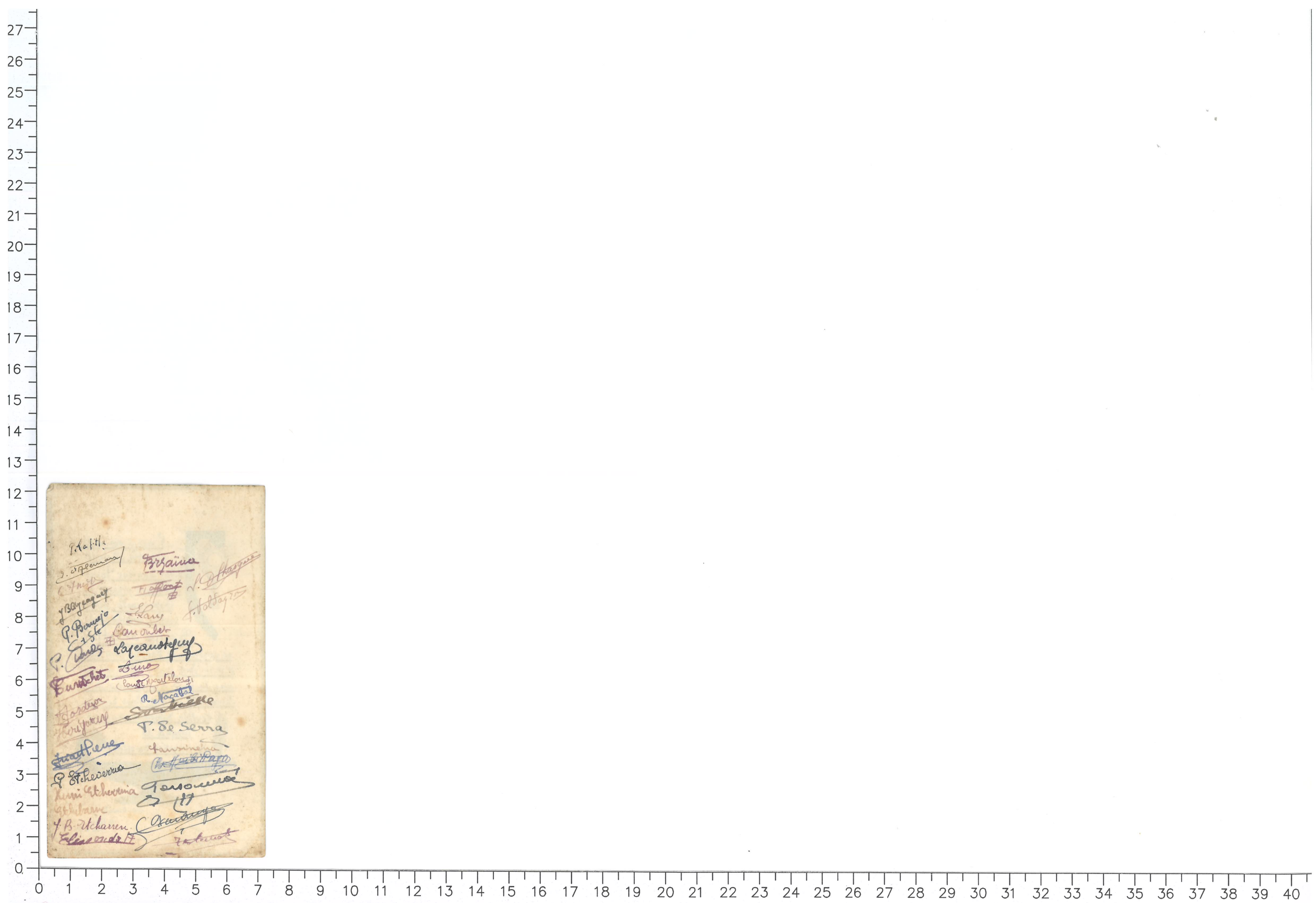
de consumant d'amour pour vous
et pour vous rendre grâce, en union
avec la S. S. Vierge et les S^{ts}
Ange, de ce que vous daigniez
vouloir demeurer avec nous
jusqu'à la
consumation des siècles.



100 j. d'indulg.

M. Felin
arch. de B^z

Caroyel de Bordeaux



1. de H.
 2. ~~W. de H.~~
 3. ~~W. de H.~~
 4. ~~W. de H.~~
 5. ~~W. de H.~~
 6. ~~W. de H.~~
 7. ~~W. de H.~~
 8. ~~W. de H.~~
 9. ~~W. de H.~~
 10. ~~W. de H.~~
 11. ~~W. de H.~~
 12. ~~W. de H.~~
 13. ~~W. de H.~~
 14. ~~W. de H.~~
 15. ~~W. de H.~~
 16. ~~W. de H.~~
 17. ~~W. de H.~~
 18. ~~W. de H.~~
 19. ~~W. de H.~~
 20. ~~W. de H.~~
 21. ~~W. de H.~~
 22. ~~W. de H.~~
 23. ~~W. de H.~~
 24. ~~W. de H.~~
 25. ~~W. de H.~~
 26. ~~W. de H.~~
 27. ~~W. de H.~~
 28. ~~W. de H.~~
 29. ~~W. de H.~~
 30. ~~W. de H.~~
 31. ~~W. de H.~~
 32. ~~W. de H.~~
 33. ~~W. de H.~~
 34. ~~W. de H.~~
 35. ~~W. de H.~~
 36. ~~W. de H.~~
 37. ~~W. de H.~~
 38. ~~W. de H.~~
 39. ~~W. de H.~~
 40. ~~W. de H.~~





FACULTÉ

DES

LETTRES

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Circulaires du 5 mai 1883
et du 15 octobre 1885

BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Seconde partie, Première série (Philosophie).

Le Secrétaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux,
soussigné, certifie que M. Safitte Pierre

né à Soubossa département
de 13^e Pyrénées le 21 Mai 1901
admis le 12 juillet 1918 par la Faculté des Lettres
de l'Université de Bordeaux, à la
première partie (Latin Grec) du Baccalauréat
de l'Enseignement secondaire, a obtenu le certificat d'aptitude au
grade de **Bachelier de l'Enseignement secondaire** (Philoso-
phie), le 28 OCT. 19 avec la mention Passable

Bordeaux, le 28 OCT. 19

LE SECRÉTAIRE DE LA FACULTÉ.

A. H. H.

NOTA. — Le titulaire du présent certificat devra plus tard (après 6 mois environ), réclamer au Secrétaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux le diplôme correspondant, ainsi que l'acte de naissance qu'il a produit. Ce diplôme ne peut être remis ou transmis qu'à l'im-
pétrant **en personne**, et non à sa famille.

Le présent certificat sera rendu aux Secrétaires, soit des Facultés ou Ecoles, soit des Académies, au moment de la remise du diplôme correspondant (Circulaire ministérielle du 15 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE.

Diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Instruction publique,
 Vu le Certificat d'aptitude obtenu le 25 Octobre 1919, devant la Faculté de Bordeaux,
 par M. Lafitte Pierre
 né à Louharssoa, département des Basses-Pyrénées le 21 Mai 1901,
 Confère à M. Lafitte le Diplôme de
 Bachelier de l'Enseignement secondaire avec mention: Latin-Grec-Philosophie
 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le Ministre de l'Instruction publique,
 Signé: André Hurmorat
 Fait à Paris, sous le sceau du Ministère de l'Instruction publique,
 le 20 Mai 1920



1021-11°0.-1920.

Pour expédition conforme:
 POUR LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR:

Le Chef du 1^{er} Bureau.

Nani

Signature de l'impétrant:

P. Lafitte

Delivré par le Recteur de l'Académie de Bordeaux
 le 27 juillet 1920,

POUR LE RECTEUR
 Le Vice-Président du Conseil de l'Université

L. Guyon 2925

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Faculté des Lettres

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Le Secrétaire de la Faculté certifie que M. Lafitte
est inscrit régulièrement à la Faculté des Lettres et qu'il a déposé au Secrétariat
les pièces prescrites par l'article 3 du décret du 30 juillet 1883.

Ces pièces ne seront rendues au déposant, envoyées à une autre Faculté ou
transmises au Ministre de l'Instruction publique à l'appui d'une proposition de
diplôme, que sur le vu de l'attestation ci-dessous signée du Bibliothécaire.

Toulouse, le 16 nov. 1921



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

Le Bibliothécaire certifie que M. _____
est quitte de toute obligation vis-à-vis de la Bibliothèque universitaire, et que le
dernier ouvrage emprunté par lui a été rendu le _____ 19

Toulouse, le _____ 19



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE.

Diplôme de Licencié ès Lettres.

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu les quatre Certificats d'études supérieures accordés à M. Lafitte Pierre
né à Louhosson, département des Basses-Pyrénées, le 21 mai 1901,

- Savoir :*
- 1° Certificat d'études latines, obtenu le 26 février 1926, devant la Faculté de Toulouse,*
 - 2° Certificat d'études grecques, obtenu le 29 juin 1926, devant la Faculté d'Orléans,*
 - 3° Certificat d'études de grammaire et philologie, obtenu le 29 juin 1926, devant la Faculté d'Orléans.*

4^e Certificat de ~~français~~ française, obtenu le 22 juin 1928, devant la Faculté d.....
Vu le visa donné à ces certificats par l'Autorité académique.
Donne, par les présentes, à M. Lafitte le Diplôme
de Licencié ès Lettres, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Signé : de Monzie

Fait à Paris, sous le sceau du Ministère de l'Éducation nationale,

le 27 SEPT 1933

Pour expédition conforme :
Pour le Directeur de l'Enseignement supérieur :
Le Chef du 2^e bureau,

CERTIFICAT
de Études littéraires classiques
obtenus devant la Faculté des Lettres
de Toulouse le 22 juin 1928



Pour expédition conforme :
Pour le Directeur de l'Enseignement Supérieur
Le Chef du 1^{er} Bureau,
No 919
[Signature]

Signature de l'Impétrant :

[Signature]
P. Lafitte



Délivré par le Recteur de l'Académie de Toulouse le 29 SEPT 1933

No 892

1545-213-1. 50384-92.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808;

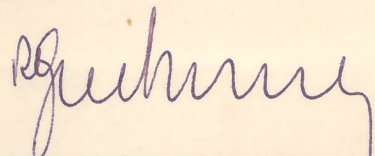
Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1^{er} novembre 1846;

*Vu les décrets des 9 novembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866, 24 décembre 1885,
25 mars 1921, 4 février 1922, 13 septembre 1924 et 23 juin 1928,*

Argente :
Monsieur Lafitte Pierre
à Ustaritz (Basses Pyrénées) Services rendus aux Lettres
est nommé Officier d'Académie.

Pour ampliation :

L'Administrateur civil
chargé du bureau du Cabinet,



Fait à Paris, le 10 Décembre 1912

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Signé : André Marie.







N° matricule

ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

MODÈLE N° 54.

D'UN HOMME DE TROUPE

Règlement
du 20 mars 1906
sur l'administration des
corps de troupe.

(1) Indiquer le corps.
(2) Grade, nom et prénoms.

(DISPOSITIONS GÉNÉRALES.)

(1) **ÉCOLE MILITAIRE ET D'APPLICATION DU GÉNIE**

FORMAT DU PAPIER :
Hauteur 0^m,2
Largeur 0^m,1

ÉTAT signalétique et des services de Sapeur LAFITTE, René

ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.	
Né le <u>21 Mai 1901</u>		Cheveux :	
à <u>Louhossou</u>		Yeux :	
canton d' <u>Épelette</u>		Front :	
département des <u>Basses Pyrénées</u>		Nez :	
résidant à		Visage :	
canton d		Renseignements physiologiques complémentaires :	
département d			
profession <u>Professeur Ecclésiastique</u>			
fils d		Taille : 1 mètre <u>67</u> centimètres	
et d		Taille rectifiée: 1 m. centimètres.	
domiciliés à		Marques particulières :	
canton d			
département d			
marié le			
à d			
alors domiciliée à			
département d			
autorisation du			
Jeune soldat <u>Recrue</u> de la classe de <u>1921</u> , de la subdivision de			
canton d		partie de la liste.	
N° au registre matricule du recrutement.			
Ou : Engagé volontaire pour ans, le 1, à			
département d			
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 1, de la subdivision			
d		canton d	
partie de la liste. N° du recrutement.			
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DEVRA PASSER DANS			DATE DE LA LIBÉRATION du service militaire.
LA DISPONIBILITÉ.	LA 1 ^{re} RÉSERVE.	LA 2 ^e RÉSERVE.	

SERVICES SUCCESSIFS
CAMPAGNES, BLESSURES ET DÉCORATIONS.

SERVICES SUCCES
CAMPAGNES, BLESSURES ET DÉCORATIONS (suite).

D.G.G. n° 7 du 17 avril
1940 au 6 Mai 1940

Vient du D.G.G. n° 7.....
Affecté à L'ÉCOLE MILITAIRE et
d'APPLICATION du GENIE à compter
du 6/5/40
Affecté le même jour au Groupement
Spécial des Candidats E.O.R. (s/m)

Dirigé le 31 juillet 1940 sur le centre de
passage d'arrondissement de Gaillac (Tarn)
Rayé des Contrôles de l'E.M.A.G.
dit jam

Aligné en solde jusqu'au 31 août

A déclaré se retirer à
Laguinge-Rostan (Basses-
Pyrénées)

Saint Sulpice le 31 juillet 1940

f. fm Le Capitaine C. L. de C. de

Charabon

Payé la somme de
huit cents francs
prime de démobilisation
2me fraction

PAYÉ
5 SEP. 1940
PERCEPTION
MUSANIZ (Basses-Pyrénées)

A _____, le _____ 19__

CERTIFIÉ :
Le Major,

Le Président du Conseil d'administration

Centre de démobilisation du canton de Guilhe

Arme : Genie Grade : 2^{ème} Classe

Nom : Infante Prénoms : Pierre

Né le 21 Mai 1901 à Souhassou (B^{nes} Pyrénées)

Nationalité (1) : Français de naissance — ~~naturalisé~~ — ne justifiant d'aucune nationalité. (Article 3 de la loi de recrutement).

Situation de famille (1) : ~~célibataire~~ — ~~marié~~ — veuf — divorcé — enfants.

Profession (exercée avant les hostilités) : Professeur ecclésiastique

Adresse (avant les hostilités) : Ustaritz (B^{nes} Pyrénées)

Adresse où se retire l'intéressé : Laguinge (B^{nes} Pyrénées)

Bureau de recrutement : Pau N° matricule de recrutement : 2519


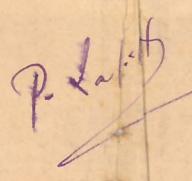
ou à défaut localité dans laquelle a été passé le Conseil de révision :

Dernier corps d'affectation : E.M.A.G. Rabastens

Centre mobilisateur ou localité ou unité ou dépôt rejoint au moment du dernier appel sous les drapeaux (1). } D.G.G. 7 Grignon
Date : 17 avril 1940

Affecté spécial au titre de l'Etablissement :

(1) Rayer les mentions inutiles.

EMPREINTES DES DEUX DOIGES.	SIGNATURE DE L'INTERESSÉ
	

A Guilhe
le 31 juillet 1940

LE COMMANDANT
DU CENTRE DE DÉMOBILISATION :



Payé la somme de
huit cents francs
Prime de démobilisation
2me fraction

PAYÉ
5 SEP. 1940
PERCEPTION
CUSTANITZ (Basses-Pyrénées)

